

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 14 OCTOBRE 2016

L'an deux mil seize, le 14 octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire.

**Nombre de conseillers en exercice** : 15  
**Date de convocation** : 05 octobre 2016

**Nombre de conseillers présents** : 15  
**Date d'affichage** : 21 octobre 2016

**ETAIENT PRESENTS** : Jean-Claude LAB, Marie-Ange BOICHUT, Hélène THEVENIN, Arnaud LAVRUT, Jean BANDERIER, Anne-Laure BARRAUX, Béatrice BARRET-PAQUES, Bérengère CRETIN, Stéphane DUBOIS, Jacques KOLSZUT, Jean-Louis KOSIAK, Marie-Paule LACROIX, Elise MOIZAN, Jean-Marc PRIN, Laurent RABBE.

**ETAIENT EXCUSES** : Néant

Le Conseil Municipal a désigné Monsieur KOSIAK Jean-Louis, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire a donné lecture des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération en date du 28 mars 2014 fixant les délégations du Conseil Municipal au Maire.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire demande d'approuver le compte rendu du conseil municipal du 30 juin 2016. Ce dernier est approuvé à l'unanimité.

## **1- FINANCES**

### **1-1 DECISION MODIFICATIVE au budget communal 2016**

A l'occasion de l'achat d'une nouvelle alarme pour les ateliers, la société Sécurité Jurassienne a repris l'ancienne alarme hors service pour la somme de 500 €.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité DECIDE d'inscrire les crédits supplémentaires tout en respectant la règle de l'équilibre du budget (Dépenses = Recettes) comme suit :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>RECETTES</b>		<b>DEPENSES</b>	
Imputation	Montant des crédits	Imputation	Montant des crédits
C/024 – Produits des cessions	+ 500 €	C/2188 – Autres Immo. corporelles	+ 500 €
<b>Total des crédits BP 2016</b>	<b>725 712 €</b>	<b>Total des crédits BP 2016</b>	<b>725 712 €</b>

## **2- BOIS/FORETS**

### **2-1 Approbation du règlement d'affouage et fixation du tarif de l'affouage pour la saison 2016/2017 (Point présenté par Mme MOIZAN Elise)**

Sur proposition de la commission communale « Bois » réunie le 19 septembre 2016, LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide de maintenir le tarif de l'affouage à 7 euros le stère et de valider le règlement d'affouage révisé.

## **2-2 Destination des coupes de bois 2017 (Point présenté par Mme MOIZAN Elise)**

Sur proposition de l'O.N.F. et après en avoir délibéré, Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité, fixe pour les chablis et coupes de bois réglées de l'exercice 2017, les destinations suivantes :

### **DELIVRANCE AUX AFFOUAGISTES**

Pour leur besoins propres, après établissement d'un rôle d'affouage et moyennant une taxe d'affouage, des produits définis ci-après

<i>Mode d'exploitation</i>	<i>Sur pied</i>	<i>En régie communale</i>	<i>A l'entreprise</i>
<i>Parcelles</i>	<b>N° 6 j et N°10</b>		

**Délai d'exploitation de l'affouage** : 15 avril 2018

**Délai d'enlèvement de l'affouage** : 31 août 2018

Pour le partage sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme GARANTS de la bonne exploitation des bois conformément à la décision du Conseil Municipal en date du 24 juin 2014 et conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied : Madame MOIZAN Elise, Monsieur KOSIAK Jean-Louis et Monsieur KOLSZUT Jacky.

### **Vente de futaies affouagères**

Parcelle : 10

Essences : Chênes, Charme, Hêtre

### **AJOURNEMENT**

De la parcelle n° 11r pour des limites périmétrales incertaines nécessitant le passage d'un géomètre expert.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞ ∞

Elise MOIZAN informe qu'un lot de bois appartenant à Choisey a été vendu lors de l'adjudication du 10 juin 2016 à CRANCOT pour la somme de 16 369 €.

Elle rappelle que les coupes affouagères de la saison 2016/2017 ont lieu dans la parcelle n° 9 et la parcelle N° 8 pour l'exploitation des Houppiers.

## **3- PERSONNEL**

### **3-1 Embauche d'un vacataire pour interventions musicales à l'école (Point présenté par Mme THEVENIN Hélène)**

A la demande de Madame la Directrice de l'Ecole de Choisey et après en avoir délibéré, à l'unanimité le CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE Monsieur le Maire à embaucher un vacataire pour assurer une animation musicale au sein de l'école primaire dans les conditions suivantes :

- Classe CE2/CM1 à raison de 45 minutes par semaine
  - Classe CM1/CM2 à raison de 45 minutes par semaine
- sur 13 semaines de novembre 2016 à février 2017.

L'intervention comptabilisera un total de 49 heures 30 minutes (Heures de préparation et de travail avec l'équipe enseignante incluses).

Cette personne sera rémunérée sur la base de l'indice brut 376 et l'indice majoré 346, correspondant à l'échelon 3 du grade d'assistant d'enseignement artistique principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Le coût total de cette intervention est estimé à 1 500 € charges comprises.

Il est précisé que les crédits sont prévus au budget communal C/6218.

### 3-2 Assurance statutaire 2017-2020 – Contrat groupé avec CDG 39

Par délibération en date du 05 février 2016, le conseil municipal a confié au centre de gestion du Jura, le soin d'engager une consultation du marché en vue de souscrire, pour le compte de la collectivité, un contrat d'assurance statutaire groupé.

Le Centre de Gestion du Jura a attribué le marché à la compagnie SOFAXIS avec l'intermédiaire de SOFCAP (Compagnie d'assurance actuelle de Choisey).

Le contrat sera souscrit pour une durée de 4 ans à partir du 01 janvier 2017 avec possibilité de résiliation annuelle moyennant un préavis de 6 mois.

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité DECIDE d'adhérer au contrat groupé comme suit :

#### Pour les agents CNRACL (Titulaires ou stagiaires = ou + de 28/35<sup>ème</sup>)

**Ensemble des garanties communes aux trois franchises :** Décès - Accidents de service, Maladies imputables au service (y compris temps partiel thérapeutique) - Longue maladie, Longue durée (y compris temps partiel thérapeutique) - Maternité, Paternité, Adoption - Incapacité (Maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité temporaire)

SANS FRANCHISE <u>sauf</u> pour les arrêts en <u>Maladie Ordinaire</u>	Taux cotisations	Cotisation annuelle estimée sur la base des traitements bruts déclarés en 2015
15 jours fermes	6.60 %	8 727 €

#### Pour les agents IRCANTEC (Titulaires, stagiaires à – de 28/35<sup>ème</sup> ou contractuels) :

**Ensemble des garanties :** Accidents du travail, Maladies professionnelles - Incapacité de travail en cas de maladie ordinaire, de maladie grave, de maternité, de paternité, d'adoption, d'accident non professionnel

SANS FRANCHISE <u>sauf</u> pour les arrêts en <u>Maladie Ordinaire</u>	Taux cotisations	Cotisation annuelle estimée sur la base des traitements bruts déclarés en 2015
15 jours fermes	0.95 %	1 206 €

et AUTORISE le Maire à signer les conventions en résultant.

## 4- ADMINISTRATION GENERALE

### 4-1 Inscription de chemins ruraux au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et Randonnées (P.D.I.P.R.)

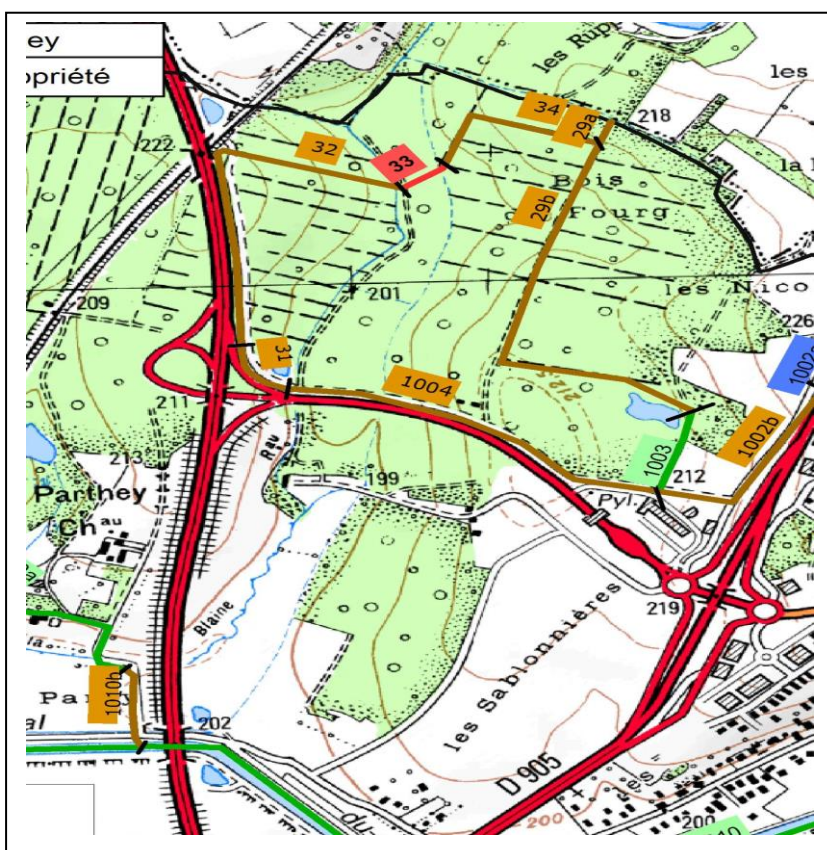
En juin 2010 la commune de Choisey a délibéré en faveur de l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées de chemins ruraux ou portions de chemins ruraux ou des itinéraires traversant des terrains communaux.

Depuis, des modifications sont intervenues (changement de propriété et nouveau tracé) qui oblige à une mise à jour.

Après en avoir délibéré, Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité,

- DECIDE d'inscrire au PDIPR les chemins ruraux ou tronçons de chemins ruraux et les portions d'itinéraires suivants :

numéro du tronçon	section cadastrale	n° de la parcelle
29a	A	13
29b	A	13
	ZR	34
31	A	1294
32	A	1229
34	A	13
1002b	ZR	78
1004	A	1294
	ZR	72-76-77
1010a	ZP	119



- PREND ACTE qu'il s'engage :
  - A conserver à ces chemins leur caractère public et ouvert
  - A ne pas les aliéner
- AUTORISE le balisage, l'entretien et l'aménagement des itinéraires conformément à la Charte de Balisage en vigueur

## 4-2 Avis sur le projet de l'exploitation d'une installation de transformation d'insectes – Société YNSECT

Une consultation du public s'est déroulée du lundi 05 septembre 2016 au 02 octobre 2016 inclus suite à la demande d'enregistrement déposée par la société YNSECT pour permettre l'exploitation d'une installation de transformation d'insectes, sur les communes de Choisey et Damparis.

A l'issue de cette procédure, le Conseil Municipal doit rendre son avis sur le projet en question.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité EMET un avis favorable.

#### **4-3 Les points suivants inscrits à l'ordre du jour sont annulés :**

- Achat d'une barrière pour l'atelier communal
- Déplacement d'un candélabre à la Zone Commerciale « Les Gagnières »

La SCI du Rougemont représentée par Monsieur REGAZZONI, propriétaire de l'ancienne propriété PARCOFLEURS, a un projet de démolition et de reconstruction commerciale sur ce terrain pour accueillir l'enseigne CHAUSSEA.

Après un entretien entre Monsieur REGAZZONI et Monsieur le Maire, l'après-midi même de cette séance de Conseil Municipal, il a été jugé que le projet d'aménagement en question ne nécessitait plus le déplacement d'un lampadaire situé sur la voie publique.

De plus, cette personne fait don à la commune de Choisey de la barrière récupérée lors des travaux de démolition de l'ancien établissement pour être installée à l'atelier communal.

Pour ces raisons, Monsieur le Maire informe qu'il n'est plus nécessaire de délibérer sur ces deux points.

#### **4-4 SIDEC – Nouvelle adhésion au regroupement de commande d'achat d'énergies**

Les contrats d'électricité et gaz de la commune contractés lors de la première consultation groupée menée par le SIDEC du Jura, sont à renouveler au 01 janvier 2018.

Il est donc proposé d'adhérer à un nouveau regroupement de commandes pour l'achat d'énergies dont les consultations seront lancées courant 2017.

Ce groupement sera mené sur le périmètre de la région de Bourgogne-Franche Comté par :

- Le SIDEC du Jura : gestionnaire administratif du regroupement sur son territoire
- Le Syndicat Départemental d'Energie de la Nièvre : coordinateur du regroupement

La cotisation d'adhésion sera à verser au SIDEC : 30 € T.T.C. par tranche de 100 MWh soit environ 170 €.

24 sites sont concernés par le regroupement :

- 21 sites alimentés en électricité dont 14 points d'Eclairage Public, 3 bâtiments communaux, 2 immeubles locatifs et 3 postes de relevage.
- 3 sites alimentés en gaz : stade, église et école.

### **5- QUESTIONS et INFORMATIONS DIVERSES**

#### **QD 1 – Changement du sens de circulation à la Zone Commerciale « Les Gagnières »**

A titre expérimental, la circulation a été modifiée en septembre 2016 à la Zone Commerciale les Gagnières dans le but de redynamiser le site arrière.

Ces travaux ont été réalisés et financés intégralement par les services techniques du Grand Dole estimés à 6000 € T.T.C..

Madame LACROIX Marie-Paule et Monsieur PRIN Jean-Marc signalent la nécessité d'améliorer la matérialisation du rond-point et de la déviation.

#### **QD 2 – Projet de classement de voies communales**

Monsieur le Maire informe que plusieurs voies sur la commune nécessitent d'être classées dans le domaine public :

- Une portion de la rue des Prairies
- Une portion de la rue des Gagnières
- La rue du Pré au Prince.

De plus, par décision du 11 mars 2014 une procédure de classement de voirie a été engagée pour des portions de chaussée situées sur la place du Pasquier mais n'a pas été suivie d'effet. Il convient de reprendre l'affaire.

#### **QD 3 – Une procédure de reprise de 1997 à 2000 a été menée sur des concessions perpétuelles en état d'abandon.**

A l'issue de cette procédure une dizaine de tombes du quartier 2 n'ont pas été relevées. Il conviendra d'y remédier. A cet effet, des devis seront demandés à différentes entreprises spécialisées.

Une campagne d'affichage informant les concessionnaires est prévue dans le cimetière.

**QD 4** – Elise MOIZAN présente le projet d'entretien de 15 saules têtards situés sur la commune et proposé par Dole Environnement.

Mme MOIZAN informe les personnes intéressées :

- Un rapport réalisé sur le « 0 pesticide » sera présenté le 08 novembre 2016
- Des rencontres territoriales sur le thème de la biodiversité auront lieu le 21 octobre au Lycée Charles Nodier à Dole

**QD 5** – Monsieur le Maire informe de l'extension du périmètre de la communauté d'agglomération du GRAND DOLE par l'arrivée de 5 communes de la Communauté de Communes Nord Ouest Jura : Champagny, Chevigny, Moisse, Peintre, Pointre

**QD 6** – Marie-Ange BOICHUT signale qu'un contrôle des bacs d'emballages ménagers recyclables (couverture jaune ou bleu) a été effectué sur Choisey le 07 septembre 2016. Les habitants dont les bacs ont fait l'objet de non-conformité ont pu trouver un avis de passage dans la boîte aux lettres.

Sur 84 bacs contrôlés, 60 étaient conformes, 23 contenaient essentiellement du papier, des journaux, revues, magazines, gros cartons, des chaussons, un ballon, un sac de déchets de salle de bain, un pneu de vélo ... et 1 bac a été refusé.

Mme BOICHUT rappelle que les papiers, journaux, revues ... doivent être déposés uniquement dans les conteneurs prévus à cet effet situés devant la salle des fêtes.

De plus, elle précise que la qualité du tri a un impact sur les tarifs.

**QD 7** – Marie-Ange BOICHUT informe que la livraison du Comm'une Info d'octobre 2016 aura du retard, du fait que l'imprimeur expose à « Made in Jura ».

**QD 8** – Monsieur le Maire informe d'une prochaine réunion sur les transferts des Zones Commerciales au GRAND DOLE en présence de Monsieur Arnaud LAVRUT dont le but sera de défendre le dossier de Choisey et notamment en ce qui concerne la P.A.E. non récupérée.

**QD 9** – Jean BANDERIER présente le dossier ADAP de la commune de Choisey. La majorité des bâtiments sont aux normes accessibilité. Le dossier doit être déposé avant la fin de l'année. Les travaux peuvent être subventionnés par l'état.

**QD 10** – Arnaud LAVRUT précise que l'accès à la fibre par anticipation pour la mairie n'est pas possible de par son coût trop onéreux. Actuellement, des travaux sur les installations électriques ont pu améliorer le débit dans l'attente des travaux d'ensemble prévus dans 18 mois.

Le projet d'équiper la salle de conseil municipal d'un vidéo projecteur et d'un écran est en cours.

**QD 11** – Jean-Louis KOSIAK informe que des travaux de renforcement de conduite d'eau ont actuellement lieu rue du Moulin.

**QD 12** – Stéphane DUBOIS interroge Monsieur le Maire sur l'avenir des feux d'artifices du 14 juillet. Ce dernier précise que cette question est prématurément posée à cette période de l'année et pourra être examinée à l'élaboration du budget en mars 2017.

Pour le moment pas de remise en cause particulière des feux malgré le mauvais temps de cette année.

Monsieur le Maire rappelle que le comité des fêtes reste l'organisateur des feux du 14 juillet et la commune apporte uniquement son aide financière.

La séance est levée à 20 H.

A Choisey, le 21 octobre 2016

M. LAB JC,  
Maire